



Reconnaissance de mon enfant

Par **Katia10**, le **07/08/2014** à **10:12**

Bonjour, je demande des éclaircissements sur mon cas, j'ai un garçon de 7mois, depuis 2 mois de grossesse j'ai été séparé avec son père qui est parti et ne donne plus de signe, a 4mois j'ai connu un africain qui a pris soin de moi jusqu'a l'accouchement, je me suis rendu compte qu'il n'avait pas ses papiers, étant amoureuse de lui j'ai accepté qu'il reconnait mon fils qui lui donne le droit et régularise sa situation depuis le mois de Mars, et quand il a eu son récipiissé lui aussi m'a laissé pour allé vivre avec son frère et a changé de comportement il m'a laissé seul avec l'enfant sa fait quelques mois, et le vrais père est rentré en contact avec moi, il veut reconnaître son fils qui a 8mois bientôt et il est prêt a m'aidé pour tout, que dois-je faire les amis? Je veux des conseils.

Par **aguesseau**, le **07/08/2014** à **12:02**

bjr,

le père biologique doit faire une action en contestation de paternité devant le TGI, un avocat est nécessaire.

pour votre ami africain qui a fait cette reconnaissance de complaisance pour régulariser sa situation, vous pouvez faire un courrier à la préfecture en indiquant qu'il ne s'occupe pas de "son" enfant et ne subvient pas à son entretien et qu'il n'est pas le père de cet enfant et que le père biologique a l'intention de faire une contestation de paternité.

vous auriez du demander des conseils avant de d'accepter cette reconnaissance de complaisance.

cdt